



**VEILLE PARLEMENTAIRE « SÉNAT »**

Destinataires : Présidents CFR - CNRPL - CNR/UFRb - FNAR - Générations Mouvement - UFRrg/fp - Commission « Retraite » - AFJ - G. Chaussoy

NATURE DU DOCUMENT	CONTENU SUCCINT	INSTANCE CONCERNÉE			IMPORTANCE	COMMENTAIRES/PROPOSITIONS
		A.N.	SÉNAT	AUT.	HAUTE MOYENNE FAIBLE	
Travaux du Sénat <b>NOUVEAU</b>	Semaine 16		X			R.A.S. nous concernant.
Situation financière de l'AGIRC ARRCO au 31.12.2013, puis au 31 décembre 2014 :  Négociations en cours  <b>SUIVI</b>	Propositions des partenaires sociaux (suite)			X		La séance du 20 mars a, semble-t-il, permis de « lisser » un peu l'ensemble des positions prises par les partenaires sociaux. Le Medef semble prêt à reporter en 2019 le recul de l'âge de départ et « pourrait » discuter un peu plus tard de la hausse des cotisations. La réduction du taux de réversion serait maintenue mais limitée à 55 %. Pour la fusion des deux régimes, la CFDT se prononce pour la création d'un nouveau régime. Enfin, la prochaine rencontre a été reportée du 7 au 10 avril avec une nouvelle manifestation prévue pour le 9 avril.  ----- La rencontre du 10 avril a permis de préciser la situation et les positions : 1 – compte tenu de l'évolution favorable de la masse salariale, le déficit cumulé se limiterait à 5/6 milliards € plutôt que 7 Mrds € à l'horizon 2020 ! 2 – une baisse des rendements - 5,53 € au lieu de 6,56 € actuellement pour 100 € cotisés - est évoquée sur 3 ans à la place d'une hausse des cotisations, 3 – la désindexation des pensions serait poursuivie sur 2016, 2017 et 2018 avec maintien de la clause plancher (CFTC), 4 – la diminution des pensions de réversion au taux de 55 % est maintenue par le MEDEF avec alignement de l'âge d'accès de l'Arrco (55 ans) sur celui de l'Agirc (60 ans). 5 – Enfin, la prochaine rencontre reste fixée au 27 mai avec pour objectif la signature d'un accord final pour le 22 juin prochain (voir document joint).
Rapport de M. B. Fragonard Président du HCF  <b>NOUVEAU</b>	Les droits familiaux de retraite			X		Le rapport daté de février 2015 a été remis au Gouvernement et transmis au Parlement le 25 mars 2015 (voir document joint). Dans ce rapport (après sa page 115), il est dommage de constater dans ses annexes (page 9) que la CFR ne soit pas citée au titre de sa contribution (voir aussi à partir de la page 232 de l'annexe 13) ; toutefois, il est à remarquer que dans sa lettre de mission, le Premier ministre n'avait pas envisagé qu'une telle contribution soit apportée ! <b>Ne serait-il pas de bon ton de montrer, quand même, notre étonnement auprès de M. Fragonard ?</b>